

# Prospectus simplifié

Le 23 mai 2022

## Parts de catégorie B, parts de catégorie D, parts de catégorie F et parts de catégorie I (sauf indication contraire)

Fonds équilibré Beutel Goodman

Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman

Fonds total d'actions mondiales Beutel Goodman

Fonds concentré d'actions nord-américaines Beutel Goodman

Fonds d'actions canadiennes fondamental Beutel Goodman\*

Fonds à petite capitalisation Beutel Goodman

Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman

Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman\*

Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman

Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman

Fonds d'actions internationales Beutel Goodman

Fonds d'actions américaines Beutel Goodman

Fonds revenu Beutel Goodman

Fonds d'obligations à long terme Beutel Goodman

Fonds d'obligations de base Plus Beutel Goodman

Fonds d'obligations à court terme Beutel Goodman\*

Fonds du marché monétaire Beutel Goodman\*\*

\* Offrant des parts de catégorie B, des parts de catégorie F et des parts de catégorie I uniquement.

\*\* Offrant des parts de catégorie D, des parts de catégorie F et des parts de catégorie I uniquement.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

# Table des matières

## Partie A : Information générale

Introduction .....	3
Qu'est ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? .....	3
Risques généraux en matière de placement .....	3
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds sous gestion Beutel Goodman.....	5
Achats, substitutions et rachats.....	5
Services facultatifs .....	7
Frais.....	8
Rémunération du courtier.....	12
Incidences fiscales pour les investisseurs.....	13
Quels sont vos droits?.....	14

## Partie B : Information propre à chaque fonds commun de placement décrit dans le présent document

Introduction à la Partie B.....	15
Quels types de placement le Fonds fait-il? .....	15
Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?.....	15
Qui devrait investir dans ce Fonds? .....	15
Politique en matière de distributions .....	16
Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs .....	16
Fonds équilibré Beutel Goodman .....	17
Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman.....	18
Fonds total d'actions mondiales Beutel Goodman .....	19
Fonds concentré d'actions nord-américaines Beutel Goodman .....	20
Fonds d'actions canadiennes fondamentales Beutel Goodman.....	21
Fonds à petite capitalisation Beutel Goodman.....	22
Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman .....	23
Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman.....	24
Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman.....	25
Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman .....	26
Fonds d'actions internationales Beutel Goodman.....	27
Fonds d'actions américaines Beutel Goodman .....	28
Fonds revenu Beutel Goodman .....	29
Fonds d'obligations à long terme Beutel Goodman .....	30
Fonds d'obligations de base Plus Beutel Goodman .....	31
Fonds d'obligations à court terme Beutel Goodman.....	32
Fonds du marché monétaire Beutel Goodman .....	33

# Partie A : Information générale

## Introduction

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis sur les Fonds sous gestion Beutel Goodman (collectivement, les « **Fonds** » et, individuellement, un « **Fonds** »), qui comprennent le Fonds équilibré Beutel Goodman, le Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman, le Fonds total d'actions mondiales Beutel Goodman, le Fonds concentré d'actions nord-américaines Beutel Goodman, le Fonds d'actions canadiennes fondamental Beutel Goodman, le Fonds à petite capitalisation Beutel Goodman, le Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman, le Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman, le Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman, le Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman, le Fonds d'actions internationales Beutel Goodman, le Fonds d'actions américaines Beutel Goodman, le Fonds revenu Beutel Goodman, le Fonds d'obligations à long terme Beutel Goodman, le Fonds d'obligations de base Plus Beutel Goodman, le Fonds d'obligations à court terme Beutel Goodman et le Fonds du marché monétaire Beutel Goodman. Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur dans les Fonds.

Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties :

1. la première partie, de la page 3 à la page 14, contient de l'**information générale** sur tous les Fonds sous gestion Beutel Goodman; et
2. la deuxième partie, de la page 15 à la page 33, contient de l'**information propre** à chacun des Fonds décrits dans le présent prospectus simplifié.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque Fonds dans :

- sa notice annuelle,
- son dernier aperçu du Fonds déposé,
- ses derniers états financiers annuels déposés et tous les états financiers intermédiaires déposés après ceux ci,
- si le Fonds n'a pas encore déposé d'états financiers annuels, ses derniers états financiers intermédiaires déposés et, si le Fonds n'a pas encore déposé d'états financiers intermédiaires, ses derniers états financiers audités de l'actif net, et
- son dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds (le « **rapport annuel** ») et tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après ce rapport annuel.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents sur demande en appelant le gestionnaire du Fonds au 416-932-6403 ou au numéro sans frais 1-855-247 9954 ou en vous adressant à votre courtier.

On peut également obtenir ces documents sur le site Internet des Fonds, à [www.beutelgoodman.com](http://www.beutelgoodman.com), ou en communiquant avec nous à l'adresse électronique [mutualfunds@beutelgoodman.com](mailto:mutualfunds@beutelgoodman.com).

On peut obtenir ces documents ainsi que d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Internet du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (aussi connu sous le nom de SEDAR), à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Dans le présent document, les expressions « **nous** », « **notre** », « **nos** » et « **nôtre** » désignent Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de placeur et de promoteur des Fonds.

## Qu'est ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Par le truchement d'un organisme de placement collectif (OPC), des gens partageant les mêmes objectifs de placement mettent en commun des sommes d'argent qui sont investies pour leur compte dans un portefeuille de titres par des gestionnaires professionnels. Les revenus, les frais, les profits et les pertes de l'OPC sont répartis au prorata du placement des porteurs de parts dans celui ci.

Les OPC possèdent divers types de placement, notamment des actions, des obligations et des liquidités, selon leurs objectifs à cet égard. La valeur de ces placements variera d'un jour à l'autre, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC peut augmenter ou diminuer et la valeur de votre placement dans celui ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Un OPC peut émettre une ou plusieurs catégories de parts. Une catégorie de parts peut être vue comme une subdivision de l'OPC à des fins particulières (par exemple, le calcul des frais), mais à d'autres fins (par exemple, les activités de placement), l'OPC forme un tout. Les Fonds offrent des parts des catégories B, D, F ou I, selon ce qui est décrit ci après.

Le montant intégral de votre placement dans un Fonds n'est pas garanti.

À la différence des comptes de banque ou des CPG, les parts d'OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats. Pour plus de renseignements, voir la rubrique « Achats, substitutions et rachats » à la page 5 du présent document.

## Risques généraux en matière de placement

En général, un placement dans des OPC est assujéti aux facteurs de risque suivants :

### Risques liés aux catégories

Un OPC peut émettre plusieurs catégories de parts. Chaque catégorie se voit imputer les dépenses qui lui sont propres. Ces dépenses sont déduites aux fins du calcul du cours des parts de la catégorie de parts en cause. Toutefois, ces dépenses demeurent la responsabilité de l'OPC dans son ensemble et, si la catégorie ne peut les payer, l'OPC sera tenu de les payer sur la quote-part de l'actif des autres catégories, ce qui pourrait réduire le rendement du capital investi des autres catégories de parts.

### Risques liés à la concentration

Lorsqu'un OPC investit plus de 10 % de son actif net dans un seul émetteur, cette concentration réduit la diversification du portefeuille de l'OPC et peut accroître la volatilité de sa valeur liquidative par part. Si l'OPC est tenu de vendre un grand nombre de titres d'un seul émetteur afin de financer des demandes de rachat, la valeur marchande des titres vendus pourrait s'en trouver diminuée, ce qui réduirait la valeur liquidative par part de l'OPC.

### Risques liés au crédit

Un OPC qui investit dans des titres à revenu fixe (comme des obligations) est vulnérable aux risques liés au crédit. Les risques liés au crédit sont les risques que le gouvernement ou la société qui émet des titres à revenu fixe soit incapable d'en payer les intérêts en temps et lieu ou de rembourser le capital initial. Les titres dont la cote de crédit est peu élevée ont un risque de crédit élevé. Un OPC qui investit dans des sociétés ou des marchés caractérisés par un risque de crédit peu élevé (comme des sociétés bien établies ou les marchés de pays développés) peut offrir une plus grande stabilité à court terme que les OPC qui investissent dans des titres visés par un risque de crédit plus élevé.

### Risques liés aux dérivés

Un « dérivé » est un placement dont la valeur repose sur le rendement d'un autre placement (appelé un « placement sous-jacent »). Ce peut soit être une action, une obligation, une monnaie ou un indice boursier. Les dérivés prennent souvent la forme d'un contrat avec une autre partie (appelé une « contrepartie ») visant l'achat ou la vente d'un actif à un moment ultérieur. Un OPC qui utilise des dérivés comportera certains risques liés à ces dérivés, notamment les suivants :

- les dérivés pourraient ne pas empêcher les fluctuations de la valeur au marché des placements de l'OPC ni empêcher les pertes si la valeur au marché des placements tombe
- l'OPC pourrait être incapable d'acheter ou de vendre un dérivé pour réaliser un profit ou limiter une perte
- les dérivés peuvent limiter la capacité de l'OPC à tirer avantage des hausses des marchés boursiers
- rien ne garantit que l'autre partie à un contrat de dérivé s'acquittera de ses obligations
- si la contrepartie d'un dérivé, ou un tiers qui détient des actifs dans l'OPC qui sont liés à un dérivé, fait faillite, l'OPC pourrait perdre toute garantie déposée et tout gain réalisé sur le contrat
- certains dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être plus difficilement négociables et être soumis à un risque de crédit plus élevé que les dérivés négociés sur les marchés nord-américains

### Risques liés aux titres de participation

La valeur d'un OPC qui investit dans les titres de participation d'une société (dans ses actions ordinaires, par exemple) ou dans des dérivés liés à des titres de participation fluctuera avec les résultats de la société. La conjoncture du marché et celle de l'économie dans son ensemble peuvent aussi avoir une incidence sur la valeur des titres de participation. Les titres liés à des titres de participation qui procurent une exposition indirecte aux titres de participation d'une société, tels que des débentures convertibles, peuvent aussi être touchés par les risques liés aux titres de participation. Les dividendes sur actions ordinaires ne sont pas fixes, mais plutôt déclarés au gré du conseil d'administration de la société. Rien ne garantit que les sociétés dont un OPC détient des actions ordinaires déclareront des dividendes dans le futur ni que si elles le font ces dividendes demeureront au niveau du moment ou qu'ils augmenteront avec le temps.

### Risques liés aux devises

Un OPC qui investit dans des titres étrangers est vulnérable au risque lié aux devises, c'est à dire à la possibilité que la valeur du dollar canadien augmente par rapport à une devise étrangère. Par exemple, un titre négocié en dollars américains perdra de la valeur, mesurée en dollars canadiens, si la valeur du dollar américain baisse par rapport à celle du dollar canadien, même si la valeur en dollars américains du titre reste la même. Inversement, si la valeur du dollar canadien baisse par rapport à celle du dollar américain, il en résultera un gain dans la valeur du titre, gain attribuable uniquement à la fluctuation du taux de change.

### Risques liés aux titres étrangers

Un investissement d'un OPC dans des titres étrangers est assujéti aux risques suivants :

- il peut être influencé par les fluctuations des taux de change (voir la rubrique « Risques liés aux devises », ci dessus)
- le volume d'opérations de certains marchés boursiers étrangers est moins important, ce qui peut entraîner des difficultés lors de la vente d'un investissement ou rendre le cours des titres plus instable
- les informations disponibles sur les sociétés étrangères sont souvent moins abondantes et plusieurs pays n'emploient pas les normes en matière de comptabilité, d'audit et de présentation de l'information que nous employons au Canada
- un pays peut posséder des lois relatives aux investissements à l'étranger ou au cambisme qui rendent difficile la vente d'un investissement ou qui peuvent imposer des retenues à la source ou d'autres taxes et impôts qui pourraient affaiblir le rendement des investissements
- l'instabilité politique ou sociale ou des événements diplomatiques pourraient influencer la valeur de l'investissement
- l'économie d'un pays peut être fragile en raison de certains facteurs, comme une inflation galopante, une monnaie faible, une dette gouvernementale élevée ou une assise industrielle limitée

### Risques liés aux taux d'intérêt

La valeur d'un OPC qui investit dans des obligations et d'autres investissements à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des actions privilégiées et des actions ordinaires rapportant un dividende, est directement influencée par les fluctuations générales des taux d'intérêt.

La valeur de ces investissements tend à diminuer lorsque les taux d'intérêt augmentent. Au contraire, si les taux d'intérêt baissent, le prix des titres à revenu fixe tend à augmenter. Par conséquent, les OPC qui investissent dans certains titres à revenu fixe peuvent réaliser un gain en capital, ou subir une perte en capital, du fait de fluctuations des taux d'intérêt.

### Risques liés au marché

La valeur d'un OPC est directement liée à celle des investissements qu'il détient, dont la valeur fluctuera selon un large éventail de facteurs, dont la conjoncture économique et la conjoncture du marché, sur lesquels l'OPC n'a aucune emprise, tels que les variations de taux d'intérêt, la disponibilité du crédit, les taux d'inflation, l'incertitude économique, les lois, les barrières commerciales, les fluctuations et les contrôles du change, les contextes politiques nationaux et internationaux et les événements de force majeure (comme les désastres naturels, les actes de terrorisme et la pandémie mondiale actuelle de la COVID-19).

## Modalités d'organisation et de gestion des Fonds sous gestion Beutel Goodman

<b>Gestionnaire</b> Beutel, Goodman & Compagnie Ltée 20 Eglinton Avenue West Suite 2000, P.O. Box 2005 Toronto (Ontario) M4R 1K8	Le gestionnaire est chargé de fournir, ou de faire le nécessaire pour que soient fournis, tous les services administratifs requis et d'effectuer, ou de faire effectuer, toutes les opérations nécessaires aux Fonds, de gérer les portefeuilles de placement des Fonds et de placer ou de faire placer les parts des Fonds.
<b>Fiduciaire</b> Beutel, Goodman & Compagnie Ltée Toronto (Ontario)	Chaque Fonds est une fiducie. Lorsque vous procédez à un investissement dans un Fonds, vous en achetez des parts. Le fiduciaire détient le titre de propriété de chaque Fonds (par exemple les liquidités et les titres) pour le compte des porteurs de parts du Fonds.
<b>Conseiller en placement</b> Beutel, Goodman & Compagnie Ltée Toronto (Ontario)	Le conseiller en placement procure des conseils au gestionnaire à l'égard du portefeuille de placement de chaque Fonds.
<b>Placeur principal</b> Beutel, Goodman & Compagnie Ltée Toronto (Ontario)	Le placeur principal prend des mesures pour le placement des parts des Fonds.
<b>Dépositaire</b> Fiducie RBC Services aux Investisseurs Toronto (Ontario)	Le dépositaire a la garde matérielle des titres détenus dans les portefeuilles des Fonds.
<b>Agent chargé de la tenue des registres</b> Fiducie RBC Services aux Investisseurs Toronto (Ontario)	L'agent chargé de la tenue des registres enregistre les propriétaires inscrits des parts du Fonds au registre des porteurs de parts de chaque Fonds.
<b>Auditeur</b> PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. comptables professionnels agréés Toronto (Ontario)	L'auditeur audite les états financiers annuels des Fonds.
<b>Comité d'examen indépendant</b>	<p>Un comité d'examen indépendant (« CEI ») a été nommé à l'égard des Fonds. Le CEI a assumé effectivement ses fonctions et responsabilités le 1<sup>er</sup> novembre 2007. Son mandat consiste à examiner les politiques et procédures écrites du gestionnaire en matière de conflits d'intérêts pour celui-ci et à fournir des commentaires à cet égard, à examiner ces questions de conflit d'intérêts ainsi qu'à fournir ses recommandations ou approbations s'il y a lieu. Le CEI est composé de trois membres et prépare, au moins une fois l'an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts, qui est accessible sur le site Internet des Fonds sous gestion Beutel Goodman à l'adresse <a href="http://www.beutelgoodman.com">www.beutelgoodman.com</a>, ou sans frais, sur demande des porteurs de parts adressée aux Fonds sous gestion Beutel Goodman à l'adresse <a href="mailto:mutualfunds@beutelgoodman.com">mutualfunds@beutelgoodman.com</a>. Des renseignements supplémentaires sur le CEI, y compris le nom de ses membres et la gouvernance des Fonds, sont présentés dans la notice annuelle des Fonds.</p> <p>Pour qu'un Fonds change d'auditeur, l'approbation du CEI est requise et un avis écrit à l'égard du changement doit être envoyé aux porteurs de parts au moins 60 jours avant sa prise d'effet. Sous réserve de l'approbation du CEI, le gestionnaire peut fusionner un Fonds dans un autre Fonds si la fusion respecte les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'égard des fusions d'OPC et le gestionnaire envoie aux porteurs de parts un avis écrit à l'égard de la fusion au moins 60 jours avant sa prise d'effet. Dans les deux cas, aucune assemblée des porteurs de parts du Fonds ne sera convoquée pour approbation du changement.</p>

Certains Fonds peuvent à l'occasion investir une partie de leur actif dans d'autres Fonds que nous appelons « **Fonds sous-jacents** ». Lorsque vous investissez dans un Fonds, vous n'avez aucun droit de vote direct à l'égard des modifications proposées à ses Fonds sous-jacents. Nous ne pouvons exercer les droits de vote afférents aux parts que détient un Fonds dans ses Fonds sous-jacents. Nous pouvons, à notre appréciation, faire en sorte que les investisseurs d'un Fonds puissent donner des instructions quant à l'exercice des droits de vote afférents à la proportion des parts qu'ils détiennent dans les Fonds sous-jacents.

### Achats, substitutions et rachats

#### Catégories de parts

Chaque Fonds peut comporter un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À ce jour, les Fonds, à l'exception du Fonds du marché monétaire Beutel Goodman, du Fonds d'obligations à court terme Beutel Goodman, du Fonds d'actions canadiennes fondamental Beutel Goodman et du Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman, ont créé jusqu'à quatre catégories de parts,

soit les catégories B, D, F et I. Le Fonds du marché monétaire Beutel Goodman a créé des parts de catégories D, F et I uniquement. Le Fonds d'actions canadiennes fondamental Beutel Goodman, le Fonds d'obligations à court terme Beutel Goodman et le Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman ont chacun créé des parts de catégories B, F et I uniquement. Les dépenses propres à chaque catégorie de parts de chaque Fonds sont calculées de façon distincte et une valeur liquidative distincte est établie pour chaque catégorie de parts. Le présent prospectus simplifié vise les parts des catégories suivantes :

- Parts de catégorie B : à l'intention des investisseurs faisant une mise de fonds dans un Fonds par l'entremise de tiers courtiers autorisés;
- Parts de catégorie D : à l'intention des investisseurs faisant une mise de fonds dans un Fonds;
- Parts de catégorie F : à l'intention des investisseurs faisant une mise de fonds dans un Fonds, et qui sont inscrits à un programme de compte intégré ou de services contre rémunération parrainé par un courtier (où divers organismes de placement collectif sont regroupés), devant payer des frais périodiques établis en fonction de l'actif plutôt qu'une commission sur chaque opération et dont le courtier a signé une convention relative aux parts de catégorie F, ou de tout autre investisseur pour qui nous n'engageons aucuns frais de placement (comme les courtiers à escompte);
- Parts de catégorie I : à l'intention des investisseurs ayant investi au moins 500 000 \$ dans un Fonds et ayant conclu une convention de gestion de placements avec nous, et de nos employés (ou de ceux des membres de notre groupe). Nous pouvons renoncer, à notre appréciation, au montant minimum de l'investissement.

Les différentes catégories de parts d'un Fonds représentent une participation dans les mêmes placements en portefeuille du Fonds.

#### Généralités

Vous pouvez acheter, substituer ou faire racheter les parts d'un Fonds en communiquant avec votre courtier, qui nous transmettra pour vous votre ordre d'achat, de substitution ou de rachat. Les chèques devraient être faits à l'ordre de Fiducie RBC Services aux Investisseurs. Nous n'émettons pas de certificats de parts.

Vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais d'acquisition pouvant atteindre 4 % si vous achetez des parts des catégories B ou D d'un Fonds. Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent aux parts des catégories F ou I. Vous pourriez également devoir payer une commission de suivi à votre courtier si vous achetez des parts auprès de celui-ci.

Si vous substituez des parts d'un Fonds à des parts d'un autre Fonds, les parts du Fonds seront rachetées pour acheter les parts de l'autre Fonds. Vous pourriez devoir payer des frais à votre courtier lorsque vous substituez des parts entre les Fonds. Les substitutions de parts entre les Fonds peuvent avoir des incidences fiscales. Voir « Incidences fiscales pour les investisseurs » pour de plus amples renseignements.

Si vous substituez des parts d'une catégorie par des parts d'une autre catégorie d'un Fonds, vous recevrez des parts de valeur équivalente, bien que le nombre de parts de la nouvelle catégorie puisse être différent du nombre de parts que vous déteniez avant la substitution. Vous pourriez devoir payer des frais à votre courtier lorsque vous substituez à des parts d'une catégorie des parts d'une autre catégorie du même Fonds. Selon les politiques administratives de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »), les substitutions de parts d'une catégorie d'un Fonds à une autre ne sont pas considérées comme une disposition; par conséquent, il n'en résultera aucun gain ni aucune perte.

Lorsque vous demandez le rachat de parts, vous devez indiquer si vous souhaitez faire racheter un montant précis en argent, ou un nombre de parts particulier.

Par mesure de sécurité, les demandes de rachat reçues par téléphone ou par un moyen électronique ne seront habituellement pas acceptées. Lors d'un rachat de parts d'un Fonds, nous vous enverrons le produit du rachat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de tous les documents requis.

Voir « Frais » pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous devrez verser lors de l'achat, de la substitution ou du rachat de parts d'un Fonds.

#### Prix d'une part

Le prix d'une part d'un Fonds correspond à la valeur liquidative par part de la catégorie du Fonds. La valeur liquidative par part d'une catégorie d'un Fonds est calculée en additionnant la valeur de la quote part de la catégorie des actifs du Fonds, puis en soustrayant sa quote-part des dépenses communes du Fonds et des dépenses propres à sa catégorie et en divisant le résultat par le nombre de parts de la catégorie du Fonds en circulation.

La valeur liquidative d'une catégorie de parts d'un Fonds est calculée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de Toronto). Si nous recevons votre ordre d'achat au plus tard à 16 h un jour ouvrable, ou au plus tard à 14 h un jour ouvrable dans le cas du Fonds d'actions internationales Beutel Goodman, du Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman, du Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman et du Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman, nous l'exécuterons à la valeur liquidative par part de la catégorie du Fonds de ce jour ouvrable. Si nous recevons votre ordre d'achat après 16 h, ou après 14 h dans le cas du Fonds d'actions internationales Beutel Goodman, du Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman, du Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman et du Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman, nous l'exécuterons à la valeur liquidative par part de la catégorie du Fonds en vigueur le jour ouvrable suivant. Pour le Fonds d'actions américaines Beutel Goodman, un « **jour ouvrable** » signifie un jour où la Bourse de Toronto et la Bourse de New York sont ouvertes. Pour le Fonds d'actions internationales Beutel Goodman, le Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman, le Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman et le Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman, un « **jour ouvrable** » est un jour où sont ouvertes la Bourse de Toronto et toute autre bourse à la cote de laquelle plus de la moitié de la valeur des titres du Fonds sont inscrits. Pour tous les autres Fonds, un « **jour ouvrable** » signifie un jour où la Bourse de Toronto est ouverte. Le 31 décembre de chaque année est toujours une « **date d'évaluation** ». Si un Fonds choisit le 15 décembre comme date de fin d'exercice à des fins fiscales, le 15 décembre sera considéré comme étant une date d'évaluation.

La valeur liquidative par part est calculée en dollars canadiens. Cependant, vous pouvez choisir d'acheter ou de faire racheter vos parts du Fonds d'actions américaines Beutel Goodman en dollars américains, auquel cas le Fonds convertira en dollars américains sa valeur liquidative par part calculée en dollars canadiens. Pour cette conversion, il utilisera le taux de change disponible le jour où les parts seront émises ou rachetées.

### Exigences en matière de placement

Votre placement initial dans un Fonds doit être d'au moins 5 000 \$ ou 500 000 \$ pour les parts de catégorie I. Les placements subséquents doivent être d'au moins 100 \$ chacun. Pour les régimes enregistrés collectifs, le placement initial minimum est de 50 \$ par participant et de 50 \$ mensuellement par participant par la suite. Indépendamment de ce qui précède, les personnes qui investissent dans des parts de catégorie I d'un Fonds doivent faire un placement initial d'au moins 500 000 \$, et des placements subséquents d'au moins 1 000 \$. Nous pouvons, à notre entière appréciation, renoncer à n'importe quel montant minimal décrit plus haut.

Si vous ne répondez plus aux exigences en matière de placement à l'égard des parts de catégories F, il se peut que nous convertissions vos parts de catégories F en parts de catégorie D du même Fonds (en parts de catégorie B dans le cas du Fonds d'actions canadiennes fondamental Beutel Goodman, du Fonds d'obligations à court terme Beutel Goodman et du Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman). Si vous ne répondez plus aux exigences en matière de placement à l'égard des parts de catégorie I, il se peut que nous convertissions vos parts de catégorie I en parts de catégorie F du même Fonds. Selon les politiques administratives de l'ARC, cette opération n'est pas considérée comme une disposition aux fins de l'impôt; par conséquent, il n'en résultera aucun gain ni aucune perte.

En raison des frais relativement élevés associés à la tenue des comptes dont la valeur est inférieure à 2 500 \$, le gestionnaire se réserve le droit de racheter des parts d'un Fonds si la valeur liquidative globale des parts de ce Fonds détenues dans un compte est inférieure à ce montant. Le porteur de parts disposera de 30 jours pour acheter des parts additionnelles afin de ramener la valeur du compte au niveau exigé. Si ce niveau n'est pas respecté après cette période de 30 jours, le gestionnaire a le pouvoir discrétionnaire de fermer le compte.

Si nous ne recevons pas votre paiement pour les parts d'un Fonds dans les deux jours ouvrables de l'exécution de votre ordre (un jour ouvrable pour le Fonds du marché monétaire Beutel Goodman), nous rachèterons vos parts. Si le produit du rachat est supérieur au montant que vous devez, le Fonds gardera le surplus. Si le produit du rachat est inférieur au montant que vous devez, nous verserons la différence au Fonds et percevrons ce montant auprès de votre courtier, qui pourra percevoir à son tour ce montant auprès de vous.

Nous pouvons refuser un ordre d'achat au plus tard un jour suivant sa réception.

Il incombe à votre courtier de nous transmettre votre ordre de rachat le jour même de sa réception. Nous vendrons vos parts d'un Fonds le jour ouvrable où nous recevrons l'ordre de rachat de votre courtier, pourvu que nous l'ayons reçu au plus tard à 16 h (heure de Toronto) ou à 14 h (heure de Toronto) dans le cas du Fonds d'actions internationales Beutel Goodman, du Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman, du Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman et du Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman. Si nous n'avons pas reçu votre ordre de rachat

de votre courtier au plus tard à 16 h (heure de Toronto) ou à 14 h (heure de Toronto) dans le cas du Fonds d'actions internationales Beutel Goodman, du Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman, du Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman et du Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman, nous exécuterons votre ordre de rachat le jour ouvrable suivant. Lorsque le courtier nous aura transmis les instructions nécessaires à la réalisation du rachat, nous vous enverrons votre argent. Si nous n'avons pas reçu ces instructions dans les dix jours ouvrables suivant le rachat, le Fonds rachètera vos parts. Si le prix de rachat est supérieur au montant du rachat, le Fonds conservera la différence. Si le prix de rachat est inférieur au montant du rachat, nous verserons la différence au Fonds, puis percevrons cette différence auprès de votre courtier qui, à son tour, pourra la percevoir auprès de vous.

Les Fonds constituent des placements à long terme. Les opérations ou les substitutions fréquentes effectuées dans le but de suivre le marché ne sont généralement pas acceptées. Des opérations fréquentes peuvent également nuire au rendement du Fonds, touchant ainsi tous les investisseurs du Fonds, en l'obligeant à conserver des liquidités ou à vendre des placements afin de pouvoir répondre aux demandes de rachat.

**Si vous faites racheter des parts ou procédez à une substitution de parts dans les 30 jours suivant leur achat, nous nous réservons le droit d'imposer des frais d'opérations à court terme pouvant atteindre deux pour cent (2 %) en plus des frais de rachat ou de substitution applicables, le cas échéant; chaque nouvelle substitution serait considérée comme un nouvel achat dans ce cas.**

### Suspension des rachats

Votre droit de racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu dans certaines circonstances extraordinaires. Nous pouvons refuser de racheter des parts d'un Fonds :

- si les négociations normales sont suspendues sur une bourse de valeurs, un marché d'options ou un marché à terme, au Canada ou à l'étranger, où des titres sont cotés et négociés, si ces titres représentent en valeur ou en exposition au marché sous jacent plus de 50 % de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif, et que ces titres ne sont négociés sur aucune autre bourse ou aucun autre marché qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds; ou
- si la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario y consent.

Un Fonds n'acceptera aucun ordre d'achat au cours d'une période où le droit de racheter des parts sera suspendu.

### Services facultatifs

Vous pourriez être admissible aux régimes facultatifs suivants :

#### Régimes fiscaux enregistrés

Vous pouvez ouvrir un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI ») auprès de nous en remplissant le formulaire de demande approprié. Nos régimes fiscaux enregistrés ne comportent aucuns frais d'administration annuels. La Compagnie Trust Royal est le fiduciaire de nos régimes fiscaux enregistrés.

#### Régimes de retraits périodiques

Vous pouvez également adhérer à un programme de retraits périodiques si le solde de votre compte est d'au moins 5 000 \$. Vous pouvez choisir la

fréquence des retraits (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) et le montant de chacun de ceux-ci. Ce programme ne comporte aucun frais. **Il est important de comprendre que des retraits périodiques pourraient éventuellement épuiser votre capital si vous ne faites pas de souscriptions additionnelles dans votre compte.**

#### Réinvestissement automatique des distributions

Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts supplémentaires, à moins d'instruction de votre part à l'effet contraire.

Si vous préférez recevoir vos distributions en argent, veuillez nous écrire et nous indiquer si vous préférez que ces distributions vous soient versées par chèque ou par dépôt direct dans votre compte désigné à votre banque ou

société de fiducie.

#### Régime de cotisations mensuelles préautorisées

Vous pouvez acquérir les parts des Fonds par l'entremise d'un régime de cotisations mensuelles préautorisées. Chaque investissement doit être d'au moins 50 \$ par Fonds. Vous pouvez obtenir un formulaire d'autorisation pour ouvrir le régime par notre entremise ou celle de votre courtier. Ce service ne comporte aucun frais. Vous pouvez modifier ou résilier le régime moyennant un préavis écrit de 30 jours, et nous pouvons faire de même. Nous pouvons vous imputer des frais de traitement pour un retrait non honoré.

## Frais

Le tableau suivant énumère les frais que vous pourrez devoir payer si vous investissez dans les Fonds sous gestion Beutel Goodman. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Les Fonds peuvent assumer les autres frais, ce qui réduira donc la valeur de votre placement dans un Fonds.

### Frais de gestion

En contrepartie des services que nous offrons à chaque Fonds, nous avons droit à des frais de gestion de toutes les catégories de parts du Fonds, en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne de la catégorie en cause. Ces services comprennent notamment des services liés à la prise de décisions quant au placement de l'actif du Fonds; à l'autorisation du paiement de l'ensemble des dépenses et des frais d'exploitation; à l'établissement d'états financiers, de déclarations de revenu, de l'information financière et comptable au besoin; à l'envoi aux porteurs de parts d'états financiers (y compris les états financiers intermédiaires non audités et annuels audités) et d'autres rapports et documents d'information continue; au respect des exigences réglementaires par le Fonds; à l'établissement de rapports du Fonds destinés aux porteurs de parts et aux autorités en valeurs mobilières canadiennes; au calcul du montant des distributions devant être versées par le Fonds, et à l'obtention et à la négociation d'ententes contractuelles avec des tiers fournisseurs de services, y compris des conseillers, des teneurs de livres et des imprimeurs. Les frais sont payables mensuellement terme échu et sont calculés au taux annualisé précisé ci-dessous en regard de chaque catégorie de parts de chaque Fonds. Comme les frais de gestion applicables aux parts de catégorie I sont fixés par voie de négociation et sont versés directement par l'investisseur, et non par le Fonds, ils ne figurent pas dans le tableau ci-dessous. Les frais de gestion négociés applicables aux parts de catégorie I n'excéderont pas les frais de gestion énoncés ci-dessous applicables aux parts de catégorie D du même Fonds (ou aux parts de catégorie B dans le cas du Fonds d'actions canadiennes fondamental Beutel Goodman, du Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman et du Fonds d'obligations à court terme Beutel Goodman).

Fonds	Catégorie	Frais de gestion (%) <sup>1)</sup>
Fonds équilibré	B	1,75
	D	1,00
	F	0,85
Fonds d'actions canadiennes	B	1,85
	D	1,25
	F	0,90
Fonds total d'actions mondiales	B	1,85
	D	1,25
	F	0,90
Fonds concentré d'actions nord-américaines	B	1,85
	D	1,25
	F	0,90
Fonds d'actions canadiennes fondamental	B	1,85
	F	0,90
Fonds à petite capitalisation	B	1,95
	D	1,25
	F	1,00
Fonds de dividendes canadiens	B	1,85
	D	1,25
	F	0,90



## Frais (suite)

Fonds	Catégorie	Frais de gestion (%) <sup>1)</sup>
Fonds mondial de dividendes	B	1,90
	F	1,00
Fonds concentré d'actions mondiales	B	1,90
	D	1,25
	F	1,00
Fonds d'actions mondiales	B	1,90
	D	1,25
	F	1,00
Fonds d'actions internationales	B	1,90
	D	1,25
	F	1,00
Fonds d'actions américaines	B	1,85
	D	1,25
	F	0,90
Fonds revenu	B	0,92
	D	0,62
	F	0,42
Fonds d'obligations à long terme	B	0,92
	D	0,62
	F	0,42
Fonds d'obligations de base Plus	B	0,92
	D	0,62
	F	0,42
Fonds d'obligations à court terme	B	0,92
	F	0,42
Fonds du marché monétaire	D	0,50
	F	0,40
<p><sup>1)</sup> Plus la TVH, si elle s'applique. Dans certaines circonstances, nous pouvons renoncer à nos frais de gestion, en tout ou en partie.</p>		
<b>Frais d'exploitation</b>	<p>Nous assumons certains frais d'exploitation des Fonds. Ces frais comprennent les honoraires d'audit et les honoraires juridiques, les frais des agences de garde et de transfert, les coûts attribuables à l'émission, au rachat et à l'échange de parts, y compris les coûts associés à la tenue du registre des porteurs de parts, les frais relatifs à la préparation et à la distribution de prospectus, de rapports financiers et d'autres types de rapport ainsi que des relevés et des communications à l'intention des porteurs de titres, les coûts associés à la comptabilité et aux évaluations, les frais de dépôt, y compris ceux que nous engageons. En contrepartie, chaque Fonds nous verse des frais d'administration fixes. Les frais d'administration, indiqués ci-dessous, sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TVH, et peuvent varier selon la catégorie de parts et le Fonds.</p>	
Fonds	Catégorie	Frais d'exploitation (%)
Fonds équilibré	B	jusqu'à 0,10
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds d'actions canadiennes	B	jusqu'à 0,10
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds total d'actions mondiales	B	jusqu'à 0,10
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds concentré d'actions nord-américaines	B	jusqu'à 0,10
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10

## Frais (suite)

Fonds	Catégorie	Frais d'exploitation (%)
Fonds d'actions canadiennes fondamental	B	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds à petite capitalisation	B	jusqu'à 0,10
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds de dividendes canadiens	B	jusqu'à 0,10
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds mondial de dividendes	B	jusqu'à 0,15
	F	jusqu'à 0,15
	I	jusqu'à 0,10
Fonds concentré d'actions mondiales	B	jusqu'à 0,15
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,15
	I	jusqu'à 0,10
Fonds d'actions mondiales	B	jusqu'à 0,15
	D	jusqu'à 0,15
	F	jusqu'à 0,15
	I	jusqu'à 0,10
Fonds d'actions internationales	B	jusqu'à 0,15
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,15
	I	jusqu'à 0,10
Fonds d'actions américaines	B	jusqu'à 0,10
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds revenu	B	jusqu'à 0,10
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds d'obligations à long terme	B	jusqu'à 0,10
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds d'obligations de base Plus	B	jusqu'à 0,10
	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds d'obligations à court terme	B	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10
Fonds du marché monétaire	D	jusqu'à 0,10
	F	jusqu'à 0,10
	I	jusqu'à 0,10

Les Fonds sont responsables des frais payables relativement au CEI, qui consistent actuellement en un paiement annuel de 20 000 \$, plus les taxes applicables, par membre. Les Fonds paient également des frais permis du CEI. La rémunération et les frais permis du CEI seront répartis entre les Fonds et assumés par ceux-ci de manière équitable.

## Frais (suite)

<b>Frais des Fonds sous-jacents</b>	Des frais sont payables par les Fonds sous-jacents en plus des frais payables par les Fonds qui investissent dans des Fonds sous-jacents. Chaque Fonds n'investit que dans les parts de catégorie I des Fonds sous-jacents, ce qui évite la double facturation de frais de gestion. Aucuns frais de gestion payables par un Fonds et qui, de l'avis d'un investisseur raisonnable, chevaucheraient ceux payables par les Fonds sous-jacents de ce Fonds pour les mêmes services ne seront facturés. Un Fonds ne paie aucuns frais d'acquisition ni aucuns frais de rachat à l'égard d'un investissement dans des Fonds sous-jacents.
<b>Frais d'acquisition</b>	Vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais d'acquisition que vous négocieriez avec celui-ci et qui ne dépasseront pas 4,17 % du montant net que vous investissez (4,00 % du montant total que vous versez) lorsque vous achetez des parts des catégories B ou D d'un Fonds. Aucuns frais d'acquisition ne sont payables à l'achat de parts des catégories F ou I. Cependant, votre courtier vous réclamera généralement des honoraires de consultation périodiques établis en fonction de l'actif si vous détenez des parts de catégorie F et il pourrait vous réclamer des honoraires si vous détenez des parts de catégorie B.
<b>Frais de substitution</b>	Vous pourriez devoir payer des frais à votre courtier lorsque vous substituez à des parts d'un Fonds des parts d'un autre Fonds ou encore à des parts d'une catégorie d'un Fonds des parts d'une autre catégorie du même Fonds qui font l'objet de la substitution. Ces frais ne seront pas supérieurs à 2 % de la valeur des parts que vous substituez.
<b>Frais de rachat</b>	Aucuns frais de rachat ne sont payables à l'égard du rachat de parts.
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Des frais d'opérations à court terme pouvant atteindre 2 % du montant de la substitution ou du rachat peuvent être imposés par un Fonds si la durée de votre investissement est inférieure à 30 jours.
<b>Frais d'un régime fiscal enregistré</b>	Vous pourriez devoir payer des frais à votre courtier pour l'administration d'un REER, d'un FERR, d'un CELI ou d'un autre régime.

### Incidences des frais

Le tableau suivant fait état du montant des frais que vous pourriez devoir payer selon les différentes possibilités de souscription qui vous sont offertes si vous faites un placement de 1 000 \$ dans un Fonds sur une période de un, trois, cinq ou dix ans, et si le rachat a lieu immédiatement avant la fin de cette période.

	À la date de souscription	Après 1 an	Après 3 ans	Après 5 ans	Après 10 ans
Avec frais d'acquisition <sup>1</sup>	41,70 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Sans frais d'acquisition	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

<sup>1</sup> Il n'y a pas de frais d'acquisition à la souscription de parts de catégorie F ou I d'un Fonds.

## Rémunération du courtier

Les parts sont offertes de façon continue par l'entremise de courtiers dans chaque province et territoire du Canada. Vous pourriez devoir payer une commission de vente à votre courtier lorsque vous achetez des parts des catégories B ou D d'un Fonds. Le montant maximum de la commission de vente est de 4,17 % du montant que vous investissez. La commission de vente est négociable. Vous ne paierez pas de frais d'acquisition à l'achat de parts des catégories F ou I, mais serez généralement tenu de payer à votre courtier des honoraires de consultation ou des frais établis en fonction de l'actif. Votre courtier peut aussi vous réclamer des honoraires de consultation ou des honoraires établis en fonction de l'actif pour les parts de catégorie B.

Nous pouvons également verser aux courtiers une commission de suivi annuelle sur les frais de gestion que nous touchons d'un Fonds. Le tableau qui suit indique la commission de suivi payable pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds. La commission de suivi est calculée et versée trimestriellement en pourcentage des frais de gestion applicables à chacun des comptes du courtier en fonction du montant dans le compte au début de chaque trimestre civil, déduction faite du montant des rachats ayant eu lieu au cours du trimestre. Indépendamment de ce qui précède, nous ne paierons pas de commission de suivi à l'égard des parts des catégories F ou I d'un Fonds ou aux courtiers que nous connaissons comme des courtiers à escompte (ou que nous devrions raisonnablement connaître comme tels).

### Commission de suivi

Fonds	Catégorie	Commission de suivi (%)
Fonds équilibré	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds d'actions canadiennes	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds total d'actions mondiales	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds concentré d'actions nord-américaines	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds d'actions canadiennes fondamental	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds à petite capitalisation	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds de dividendes canadiens	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds mondial de dividendes	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds concentré d'actions mondiales	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds d'actions mondiales	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds d'actions internationales	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds d'actions américaines	B	jusqu'à 1,00
	D	jusqu'à 0,25
Fonds revenu	B	jusqu'à 0,50
	D	jusqu'à 0,10
Fonds d'obligations à long terme	B	jusqu'à 0,50
	D	jusqu'à 0,10
Fonds d'obligations de base Plus	B	jusqu'à 0,50
	D	jusqu'à 0,10
Fonds d'obligations à court terme	B	jusqu'à 0,50
Fonds du marché monétaire	D	jusqu'à 0,10

### Autres types de rémunération du courtier

Nous assumons le coût des documents de mise en marché que nous donnons aux courtiers pour soutenir leurs efforts de vente. Ces documents comprennent des documents de recherche et de mise en marché et d'autres documents d'investissement, ainsi que des rapports au sujet des titres, des marchés, des Fonds et des services offerts aux investisseurs.

En vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, le courtier et ses représentants ont l'obligation de s'assurer que les titres achetés par les investisseurs conviennent aux objectifs de placement de ces derniers et tiennent compte de leur tolérance au risque, quelle que soit la rémunération payable au conseiller financier.

### Rémunération du courtier payée sur les frais de gestion

Nous avons versé aux courtiers environ 25,5 % de nos frais de gestion en commissions de suivi et en autres activités de promotion pour les parts des Fonds sous gestion Beutel Goodman qu'ils ont vendues dans l'année se terminant le 31 décembre 2021.

# Incidences fiscales pour les investisseurs

Le présent sommaire des incidences fiscales fédérales canadiennes ne concerne que les investisseurs qui sont des particuliers (à l'exclusion des fiducies) et qui sont résidents du Canada, qui n'ont aucun lien de dépendance avec les Fonds et qui détiennent leurs parts en tant qu'immobilisation pour les besoins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (« **Loi de l'impôt** »). Le présent résumé n'est pas exhaustif et il est fondé sur les règles et les lois fiscales en vigueur à la date du présent prospectus. Veuillez consulter un conseiller en fiscalité en ce qui concerne votre situation personnelle. Pour plus de renseignements fiscaux, voir la notice annuelle.

## Les Fonds

En règle générale, les Fonds ne paient aucun impôt sur le revenu en vertu de la Loi de l'impôt tant qu'ils distribuent leur revenu net et leurs gains en capital nets à leurs porteurs de parts. Les Fonds prévoient en règle générale distribuer assez de leur revenu net et de leurs gains en capital nets réalisés chaque année pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi de l'impôt.

## Parts détenues dans un régime enregistré

Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne retraite (« **REER** »), un fonds enregistré de revenu de retraite (« **FERR** »), un régime de participation différée aux bénéficiaires (« **RPDB** »), un régime enregistré d'épargne-invalidité (« **REEL** »), un régime enregistré d'épargne-études (« **REEE** ») ou un compte épargne libre d'impôt (« **CELI** ») (collectivement, les « **régimes enregistrés** »). Si vous détenez des parts d'un Fonds dans un régime enregistré, ne payez en règle générale aucun impôt sur les distributions payées par le Fonds sur ces parts ni sur les gains en capital que votre régime enregistré a réalisés au rachat ou au remplacement de parts. Cependant, les retraits sur les régimes enregistrés, sauf les CELI et certains retraits sur un REEE et un REEL, sont généralement imposables à votre taux marginal d'imposition personnel.

## Parts non détenues dans un régime enregistré

### Revenu pour vous

Votre placement dans un Fonds peut générer un revenu aux fins fiscales de deux façons :

- **Distributions par le Fonds.** Chaque Fonds peut gagner un revenu sous forme de dividendes, d'intérêts ou autres, ou un revenu de sources étrangères. Quand un Fonds tire un revenu net de ses placements ou réalise un gain en capital net en vendant des titres, il peut vous remettre ces sommes sous forme de distribution. Le Fonds peut aussi vous rembourser du capital au moyen d'une distribution.
- **Gains ou pertes en capital.** Vous pouvez réaliser un gain (ou subir une perte) en capital quand vous faites racheter ou remplacer vos parts d'un Fonds et que vous tirez de l'opération un montant supérieur (ou inférieur) à celui que vous avez initialement payé. Cependant, vous ne réaliserez un gain ni ne subirez une perte en capital quand vous remplacerez des parts d'un Fonds par des parts d'une autre catégorie du même Fonds.

Si vous détenez des parts d'un Fonds hors d'un régime enregistré, vous devez inclure les éléments suivants dans le calcul de votre revenu chaque année :

- **Distributions provenant du Fonds :** Tout revenu net et la portion imposable de tout gain en capital net qui vous est distribué par le Fonds, que vous receviez les distributions en espèces ou les réinvestissiez dans d'autres parts du Fonds.
- **Gains en capital provenant de la vente ou du remplacement de parts :** La portion imposable de tout gain en capital que vous réalisez à la vente de parts (notamment pour payer des frais décrits aux présentes) ou au remplacement de parts (sauf pour le remplacement entre catégories du même Fonds) quand la valeur des parts est supérieure à leur prix de base rajusté, majoré de frais raisonnables de disposition. Si la valeur des parts rachetées ou remplacées est inférieure à leur prix de base rajusté, majoré de frais raisonnables de disposition, vous subirez une perte de capital, que vous pouvez utiliser pour annuler des gains en capital, dans la mesure permise par la Loi de l'impôt.

Tous les montants déclarés (y compris le prix de base rajusté, les distributions et le produit de distributions) doivent être calculés en dollars canadiens.

Si un Fonds en décide ainsi en vertu de la Loi de l'impôt, les distributions de gains en capital nets imposables, les dividendes imposables sur actions de sociétés canadiennes imposables et le revenu de source étrangère du Fonds qui vous sont versés ou vous sont payables conserveront leur nature dans vos mains et seront assujettis au traitement fiscal spécial applicable au revenu de cette nature.

Nous vous émettrons un feuillet fiscal chaque année pour chaque Fonds, qui montrera combien de chaque type de revenu le Fonds vous a distribué et tout remboursement de capital. Vous pouvez réclamer les crédits fiscaux qui s'appliquent à ce revenu. Par exemple, si des distributions d'un Fonds comprennent le revenu de dividendes canadiens, vous serez admissibles au crédit d'impôt sur dividendes dans la mesure permise par la Loi de l'impôt.

Les gains en capital imposables et les dividendes imposables de sociétés canadiennes imposables distribués par un Fonds et les gains en capital réalisés à la disposition de parts peuvent donner lieu à un impôt minimum de remplacement. L'impôt minimum de remplacement est un impôt que vous payez dans certaines circonstances, lorsqu'un nouveau calcul de votre revenu à l'aide de règles différentes et de taux d'imposition différents donne un montant d'impôt plus élevé que celui que vous devriez par ailleurs payer.

Dans certaines circonstances, un Fonds peut être empêché de constater une perte en capital à la disposition de ses titres. Cela peut accroître le montant des distributions de gains en capital qui vous sont versées.

En règle générale, vous ne pourrez pas déduire, aux fins fiscales, la portion des frais que vous nous payez sur la catégorie I pour les services que nous fournissons au Fonds plutôt qu'à vous directement. Vous devriez consulter un conseiller fiscal quant au traitement fiscal, dans votre situation personnelle, des honoraires de consultation en placement que vous payez à votre courtier lorsque vous investissez dans les Fonds.

### Remboursement de capital

Un Fonds vous fera des remboursements de capital dans la mesure où il vous en distribuera plus qu'il en a gagné. En décembre de chaque année, chaque Fonds paiera ou rendra payables à ses porteurs de parts suffisamment de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait à payer aucun impôt. Lorsque le montant payé ou rendu payable par le Fonds est supérieur, la différence constituera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il vient réduire le prix de base rajusté de vos parts. Si le prix de base rajusté de vos parts devient négatif durant une année d'imposition, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital égal à ce montant et le prix de base rajusté de vos parts sera remis à zéro.

### Achat de parts tard dans l'année

La valeur liquidative par part d'un Fonds peut comprendre du revenu et des gains en capital que le Fonds a gagnés, mais pas encore réalisés (dans le cas des gains en capital) et (ou) payés en tant que distribution. Si vous achetez des parts d'un Fonds juste avant qu'il ne paie une distribution, vous serez imposé sur cette distribution. Vous pouvez avoir à payer de l'impôt sur le revenu ou les gains en capital d'un Fonds gagnés avant que vous n'en déteniez des parts du Fonds. Par exemple, si un Fonds distribue son revenu net et des gains en capital une fois en décembre et que vous achetez des parts tard dans l'année, vous paierez peut-être de l'impôt sur le revenu net et les gains en capital nets qu'il a gagnés pour l'année entière.

### Taux de rotation

Certains fonds peuvent avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé en raison de leur stratégie de placement. La rotation fréquente des placements peut donner lieu pour ces Fonds à des frais de courtage accrus et augmenter le montant des distributions que vous versent ces Fonds. Il n'y a pas nécessairement de rapport entre le taux de roulement d'un Fonds et son rendement.

### Calcul du prix de base rajusté

En général, le prix de base rajusté de chacune de vos parts d'une catégorie donnée d'un Fonds peut être calculé grâce à la marche à suivre suivante :

1. Faites la somme de votre placement initial et de l'ensemble de vos placements additionnels dans des parts de cette catégorie du Fonds (y compris tous frais d'acquisition payés).
2. Ajoutez au résultat de l'étape 1 toutes vos distributions réinvesties dans des parts additionnelles de cette catégorie du Fonds.
3. Soustrayez du résultat de l'étape 2 toutes les distributions de remboursement de capital que vous avez reçues du Fonds pour les parts de cette catégorie du Fonds.
4. Soustrayez du résultat de l'étape 3 le prix de base rajusté de toute part de cette catégorie du Fonds que vous avez préalablement fait racheter ou remplacer.
5. Divisez le résultat de l'étape 4 par le nombre de parts de cette catégorie du Fonds que vous détenez toujours.

Vous devriez tenir une comptabilité détaillée du prix d'achat de vos placements et des distributions qui vous sont versées sur ces parts afin de pouvoir calculer leur prix de base rajusté. Tous les montants doivent être calculés en dollars canadiens. D'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur le calcul du prix de base rajusté et il être utile de consulter un conseiller fiscal.

Dans certaines situations où vous disposez de parts d'un Fonds et subirez normalement une perte en capital, la perte sera refusée. Cela peut se produire si vous, votre conjoint ou une autre personne membre de votre groupe (y compris une société contrôlée par vous) a acquis des parts du même Fonds (qui sont considérés comme des « biens substitués ») dans les 30 jours qui précèdent ou suivent la disposition de vos parts. Dans un tel cas, la perte en capital de l'investisseur peut être réputée une « perte apparente » et être refusée. Le montant de la perte en capital refusée est ajouté au prix de base rajusté pour le propriétaire des parts qui constituent des biens de remplacement.

### Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

# Partie B : Information propre à chaque Fonds commun de placement décrit dans le présent document

## Introduction à la Partie B

La présente Partie B décrit individuellement chacun des Fonds sous gestion Beutel Goodman. Elle complète l'information générale sur ces Fonds présentée dans la Partie A du présent prospectus simplifié.

La présente introduction explique la plupart des termes et hypothèses utilisés dans la Partie B et regroupe l'information commune à plus d'un Fonds afin d'en éviter la répétition.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement et stratégies de placement

Les objectifs et stratégies de placement sont décrits individuellement pour chacun des Fonds dans la Partie B. Les objectifs de placement d'un Fonds ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement des investisseurs qui détiennent des parts de ce Fonds donné à une assemblée convoquée à cette fin. Les stratégies de placement sont une explication des moyens que le Fonds entend utiliser pour atteindre ses objectifs de placement. En tant que gestionnaire des Fonds, nous pouvons, de temps à autre, modifier les stratégies de placement.

### Utilisation des dérivés

Certains Fonds peuvent à l'occasion utiliser des dérivés. (Voir la partie B de chaque Fonds pour savoir s'il utilise des dérivés.) Les options, les titres assimilables à des titres créance, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps sont notamment des exemples de dérivés qui peuvent être utilisés par un Fonds. Une « option » désigne le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un placement sous-jacent à un prix indiqué à une date précise. Un « titre assimilable à un titre de créance » désigne un titre de créance dont l'intérêt et (ou) le capital payable par l'émetteur est lié, en totalité ou en partie, au rendement d'un placement sous-jacent. Un « contrat à terme de gré à gré » désigne une entente visant la livraison ou la vente ultérieure d'un placement sous-jacent dont le prix est établi à la conclusion de l'entente. Un « contrat à terme standardisé » désigne un contrat semblable au contrat à terme de gré à gré, sauf qu'il s'agit d'un contrat normalisé, négocié sur un marché à terme. Le prix est fixé par le marché. Un « swap » désigne une entente visant à échanger des montants en capital d'un titre ou à recevoir des paiements au comptant ou un placement sous-jacent fondé sur la valeur, le niveau ou le prix du placement sous-jacent ou des variations de la valeur, du niveau ou du prix de celui-ci.

Un Fonds peut utiliser des dérivés pour se protéger contre les pertes dues à la fluctuation des cours, des taux ou des indices boursiers; c'est ce qu'on appelle une « couverture ». Un Fonds peut recourir à des dérivés à des fins autres que celles de couverture pour plusieurs raisons. Par exemple, un dérivé peut être moins coûteux à acheter ou à vendre qu'un placement sous-jacent. Dans certains cas, un dérivé peut être plus liquide que son placement sous-jacent ou donner au Fonds le moyen de gagner une exposition à un marché particulier sans effectivement acheter de titres dans ce marché. Aussi, il est parfois possible de modifier un portefeuille de placement plus rapidement en se servant de tels instruments qu'en achetant et en vendant des placements directement.

Quand le Fonds utilise des dérivés à d'autres fins que celles de couverture, il détient suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir entièrement sa position dans le dérivé, comme le requièrent les réglementations sur les valeurs mobilières.

### Investir dans des Fonds sous-jacents

Certains Fonds peuvent à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir la partie B de chaque Fonds pour savoir s'il peut investir dans des Fonds sous-jacents.)

Lorsque nous choisissons un Fonds sous-jacent pour un Fonds, nous nous basons sur divers critères. Nous évaluons notamment si l'investissement dans le Fonds sous-jacent constitue un moyen plus efficace pour le Fonds d'obtenir une exposition aux titres du portefeuille du Fonds sous-jacent que la détention directe. Cette évaluation est continue et peut occasionner des changements dans le groupe de Fonds sous-jacents choisis pour le Fonds et dans le montant de l'investissement du Fonds dans un Fonds sous-jacent.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les **risques généraux en matière de placement** qui s'appliquent à un placement dans des OPC, dont un bon nombre de nos Fonds, sont énoncés aux page 4 de la Partie A. Les **risques propres à chaque Fonds** sont énoncés individuellement pour chaque Fonds décrit dans la présente Partie B sous « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? ». Les risques propres à chaque Fonds sont déterminés en fonction des objectifs et des stratégies de placement d'un Fonds et représentent les risques importants rattachés à un placement dans le Fonds en question compte tenu d'une conjoncture normale en considérant les placements du portefeuille du Fonds comme un tout et non individuellement. **Nous vous invitons à consulter votre conseiller financier au sujet des risques avant d'investir dans un Fonds.**

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Cette section vous aidera à décider, avec votre courtier, si un Fonds vous convient. **Cette information sert uniquement de guide.** Elle ne décrit pas tous les facteurs qui vous sont propres, que vous devriez prendre en compte quand vous déciderez si ce Fonds vous convient ou non. Dans cette section, nous indiquons le genre d'investisseur qui pourrait décider qu'un placement dans le Fonds lui convient. Par exemple, un investisseur peut rechercher une croissance du capital à long terme, chercher à protéger son placement ou à gagner un revenu. Les actions affichent en général de meilleurs rendements à long terme que les placements à revenu fixe, mais leur valeur fluctue beaucoup à court terme. Inversement, les rendements des titres à revenu fixe sont en général moins élevés à long terme que ceux des actions, mais leur valeur ne fluctue pas autant. Les titres à revenu fixe sont par conséquent considérés comme moins risqués que les titres de participation. Les placements de marché monétaire procurent en général des rendements moins élevés que ceux des titres à revenu fixe et des titres de participation, mais ils sont aussi moins risqués.

Nous attribuons aussi une cote de risque de volatilité à chaque Fonds. La méthodologie utilisée pour établir cette cote aux fins de la présentation d'information dans le présent prospectus simplifié est celle prévue dans le Règlement 81-102. Le niveau du risque de placement d'un Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification des risques de placement fondée sur la volatilité antérieure du Fonds, telle que mesurée par l'écart-type sur dix ans des rendements de celui-ci. Tout comme les rendements antérieurs du Fonds ne sont pas garants de ses rendements futurs, sa volatilité antérieure n'est pas garante de sa volatilité future. Pour tout nouveau Fonds, ou pour un Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à dix ans, nous calculons le niveau du risque de placement à l'aide d'un indice (un « **indice similaire** ») qui reproduit approximativement l'écart-type du Fonds, ou, pour un Fonds nouvellement créé, dont on s'attend qu'il reproduise approximativement l'écart-type du Fonds. Si l'historique de rendement du Fonds est inférieur à dix ans, mais qu'il existe un autre OPC géré par nous ayant un historique de rendement de dix ans et qui est très similaire au Fonds (un « **Fonds similaire** »), nous calculons le risque de placement à l'aide de l'historique de rendement du Fonds similaire plutôt qu'à l'aide d'un indice similaire. Pour les Fonds ayant

un historique de rendement de dix ans, la méthode prévoit le calcul de l'écart-type au moyen de l'historique de rendement plutôt que de celui d'un indice similaire. L'écart-type est une mesure statistique utilisée pour estimer la dispersion d'un groupe de données par rapport à la valeur moyenne de la donnée. Dans le contexte des rendements d'investissement, il mesure par exemple la variabilité des rendements antérieurs par rapport au rendement moyen. Plus l'écart-type est grand, plus la variabilité des rendements antérieurs est importante. Nous pouvons attribuer à un Fonds un niveau de risque de placement supérieur à celui établi à l'aide de la méthode de classification des risques de placement s'il est raisonnable de le faire dans certaines circonstances.

Vous devez savoir qu'il existe d'autres types de risque, mesurables et non mesurables. Aussi, tout comme le rendement antérieur n'est pas forcément indicatif des rendements futurs, la volatilité antérieure d'un Fonds n'est pas forcément indicative de sa volatilité future.

À l'aide de la méthode prévue dans le Règlement 81 102, nous attribuons une des cotes de risque suivantes au Fonds : faible, de faible à moyen, moyen, de moyen à élevé, ou élevé, comme il est décrit ci-dessous.

**Faible** – les OPC dont le niveau de risque est faible sont généralement associés aux fonds de marché monétaire et aux fonds canadiens de titres à revenu fixe.

**De faible à moyen** – les OPC dont le niveau de risque est de faible à moyen sont généralement associés aux fonds équilibrés à revenu fixe et à rendement élevé de même qu'aux fonds de répartition d'actif.

**Moyen** – les OPC dont le niveau de risque est moyen sont généralement associés aux fonds d'actions investissant dans des sociétés à forte capitalisation actives dans des marchés développés.

**De moyen à élevé** – les OPC dont le niveau de risque de moyen à élevé sont associés à des fonds d'actions qui investissent dans des régions ou des secteurs en particulier.

**Élevé** – les OPC dont le niveau de risque est élevé sont généralement associés aux fonds d'actions qui investissent dans des secteurs très spécialisés ou dans des pays à marché émergent où le risque de perte est important sur le court et le moyen terme.

Veillez consulter la rubrique relative à un Fonds pour connaître sa cote de risque. Un Fonds peut vous convenir comme composante individuelle de l'ensemble de votre portefeuille, même si la classification du risque du Fonds est supérieure ou inférieure à votre niveau personnel de tolérance du risque. Lorsque vous choisissez des placements avec votre courtier, vous devriez examiner l'ensemble de votre portefeuille, vos objectifs de placement, votre horizon de placement et votre niveau personnel de tolérance du risque.

Vous pouvez obtenir gratuitement une explication sur la méthode prévue dans le Règlement 81-102 en nous téléphonant au 416-932-6403 ou au numéro sans frais 1-855-247-9954 ou en nous écrivant à l'adresse électronique [mutualfunds@beutelgoodman.com](mailto:mutualfunds@beutelgoodman.com) ou encore en écrivant à Beutel Goodman Managed Funds Inc. à l'adresse postale Beutel Goodman Managed Funds, 20, Eglinton Avenue West, bureau 2000, B.P. 2005, Toronto (Ontario) M4R 1K8.

L'information figurant sous cette rubrique présente le type d'investisseur et de portefeuille à qui nous croyons que le Fonds peut convenir eu égard à la volatilité et aux autres risques que présente un placement dans le Fonds compte tenu d'une conjoncture normale. Il est évident que nous ne pouvons prévoir un critère de pertinence précis pour chaque investisseur éventuel. Nous avons donc fondé nos recommandations sur les critères suivants :

- La tolérance « élevée », « moyenne » ou « faible » que devrait en général avoir l'investisseur par rapport au risque que représente la volatilité éventuelle du Fonds :
  - une indication de tolérance « élevée » signifie que l'investisseur fait preuve d'une tolérance plus élevée que la moyenne par rapport

au risque de perte d'une partie du capital qu'il a investi dans le Fonds et qu'il accepte que le cours des parts du Fonds fluctue considérablement à court terme;

- une indication de tolérance « moyenne » vise l'investisseur pouvant tolérer un niveau moyen de risque de perte de capital et accepter à court terme des fluctuations modérées du prix des parts du Fonds; et
- une indication de tolérance « faible » s'adresse à un investisseur qui ne tolère presque pas le risque de perdre une partie de son capital investi et qui désire réduire au minimum la volatilité de ses placements.

Dans certains cas, notre recommandation se situe entre deux de ces catégories.

- Le fait que le Fonds devrait constituer un avoir « de base » ou un avoir « spécialisé » dans un portefeuille de placement. Les Fonds à large assise et conservateurs peuvent être utilisés comme placements de base d'une grande partie d'un portefeuille, tandis que les Fonds spécialisés (généralement plus risqués) conviennent habituellement davantage en plus petite proportion afin de diversifier les catégories d'actif des placements d'un portefeuille plus important.

**Veillez consulter votre conseiller financier afin d'analyser vos objectifs de placement et votre tolérance au risque et de déterminer si le Fonds s'intègre bien à vos autres placements et votre perspective de placement avant d'investir dans un des Fonds.**

## Politique en matière de distributions

Cette section explique à quel moment le Fonds distribue en règle générale son revenu et ses gains en capital. La politique en matière de distribution de chaque Fonds consiste à distribuer assez de son revenu net et de ses gains en capital réalisés nets chaque année pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi de l'impôt. En limitant ainsi les distributions, chaque Fonds conservera plus de capital à des fins d'investissement et réduira l'impôt annuel auquel les investisseurs sont assujettis. Le moment et la fréquence de ces distributions varient entre les Fonds. Veuillez consulter la rubrique relative à chaque Fonds pour obtenir plus d'information sur la politique en matière de distribution de chaque Fonds. À notre appréciation, un Fonds peut verser une distribution à tout autre moment au cours de l'année.

Les distributions sont généralement automatiquement réinvesties sans frais dans des parts supplémentaires du même Fonds. Vous pouvez demander que les distributions d'un Fonds vous soient versées par chèque ou par dépôt direct dans votre compte désigné à votre banque ou société de fiducie.

Le montant réel des distributions par part du Fonds pour le dernier exercice est indiqué dans les états financiers annuels du Fonds.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Chaque catégorie de parts d'un Fonds paie les dépenses propres à sa catégorie ainsi que sa part des dépenses communes, ce qui réduit le rendement de votre placement dans des parts du Fonds. La section propre à chaque Fonds dans la Partie B donne un exemple du montant des frais payables par le Fonds sur un placement de 1 000 \$, en supposant que, pendant toute la période de 10 ans, le rendement annuel du Fonds soit de 5 % et le ratio des frais de gestion pour chaque catégorie de parts au cours de chaque exercice demeure le même qu'au cours du dernier exercice. Cet exemple a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans chaque catégorie de parts d'un Fonds au coût similaire d'un placement dans un autre OPC.

Veillez noter que ce tableau n'est donné qu'à titre d'exemple et que les frais réels du Fonds varient d'une année à l'autre. Les frais que vous payez directement, qui ne sont pas inclus dans le ratio des frais de gestion, sont décrits sous la rubrique « Frais » dans la Partie A à la page 8.



# Fonds équilibré Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 27 septembre 2010 Catégorie D : le 11 décembre 1990 Catégorie F : le 27 septembre 2010 Catégorie I : le 1 <sup>er</sup> avril 2005
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à accroître la valeur du capital à long terme en investissant dans des espèces et des quasi-espèces, dans des titres à revenu fixe et dans des titres de participation canadiens, américains et internationaux.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le conseiller du Fonds adopte une approche fondée sur la valeur pour choisir les placements en actions, ce qui signifie qu'il recherche des actions sous-évaluées par rapport à la valeur commerciale de l'émetteur. Le portefeuille à revenu fixe du Fonds est surtout investi dans un groupe diversifié d'obligations du gouvernement canadien et de sociétés canadiennes. Le processus de combinaison des actifs est fondé sur l'observation voulant qu'à long terme, les titres de participation génèrent historiquement des taux de rendement nominaux et réels plus élevés que dans le cas des éléments d'actif à revenu fixe. Normalement, la combinaison d'actifs cible correspondra à 60 % de titres de participation et à 40 % de titres à revenu fixe.

Le Fonds peut utiliser à l'occasion des dérivés. (Voir « Utilisation des dérivés », à la page 15, pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser des dérivés.)

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des espèces et des quasi-espèces, dans des titres à revenu fixe et dans des titres de participation. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux titres de participation, aux risques liés au marché, aux risques liés aux taux d'intérêt et aux risques liés au crédit. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers, ce qui peut l'exposer aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Dans la mesure où le Fonds utilise des dérivés, il sera assujéti au risque lié aux dérivés. Ces risques sont décrits respectivement aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, deux investisseurs détenaient des parts représentant environ 49 % et 10 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un de ces investisseurs demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait

devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque du Fonds est de faible à moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui souhaitent conserver et augmenter le capital accumulé avec moins de volatilité qu'un portefeuille composé exclusivement d'actions, et obtenir une possibilité de croissance plus élevée que celle d'un portefeuille composé exclusivement d'obligations.

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs dont la tolérance au risque est de faible à moyenne et dont la perspective de placement est à moyen terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil, et il distribue ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	20,91 \$	65,92 \$	115,54 \$	263,00 \$
Catégorie D	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Catégorie F	10,87 \$	34,25 \$	60,04 \$	136,66 \$
Catégorie I	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 27 septembre 2010 Catégorie D : le 11 décembre 1990 Catégorie F : le 24 avril 2006 Catégorie I : le 1 <sup>er</sup> avril 2005
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser une plus value du capital à long terme, surtout au moyen de placements dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation d'émetteurs canadiens établis.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le conseiller du Fonds tente d'acquérir les titres offrant la meilleure valeur économique sur le marché, peu importe le secteur d'activité de l'émetteur. La recherche mettra l'accent sur les actions qui sont sous-évaluées par rapport à la valeur commerciale de l'émetteur. Si les résultats financiers sont inférieurs aux prévisions, la valeur intrinsèque des éléments d'actif sous-jacents de l'émetteur devrait fournir une protection en cas de baisse. Le portefeuille de placement du Fonds affichera généralement des évaluations inférieures aux moyennes du marché. Le Fonds n'a pas l'intention pour le moment d'investir dans des titres étrangers.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Ces risques sont décrits respectivement aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, un investisseur détenait des parts représentant environ 35 % de la valeur liquidative du Fonds. Si cet investisseur demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque du Fonds est moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital, dont la tolérance au risque est moyenne et dont la perspective de placement est à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	22,14 \$	69,80 \$	122,34 \$	278,47 \$
Catégorie D	14,15 \$	44,59 \$	78,16 \$	177,91 \$
Catégorie F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$
Catégorie I	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds total d'actions mondiales Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 4 octobre 2010 Catégorie D : le 27 août 2001 Catégorie F : le 4 octobre 2010 Catégorie I : le 1 <sup>er</sup> avril 2005
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser une plus-value du capital à long terme surtout au moyen de placements dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation d'émetteurs canadiens et étrangers. Une partie significative de l'actif du Fonds sera toujours investie dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation d'émetteurs canadiens.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le conseiller du Fonds utilise une approche fondée sur la valeur pour décider quels titres acheter pour le Fonds et tente d'acquérir les titres offrant la meilleure valeur économique sur le marché, peu importe la taille et le secteur d'activité de l'émetteur. Le Fonds conservera un portefeuille de placement diversifié dans de nombreux émetteurs. La recherche mettra l'accent sur les actions qui sont sous-évaluées par rapport à la valeur commerciale de l'émetteur. Si les résultats financiers sont inférieurs aux prévisions, la valeur intrinsèque des éléments d'actif sous-jacents de l'émetteur devrait fournir une protection en cas de baisse. Le portefeuille de placement du Fonds affichera généralement des évaluations inférieures aux moyennes du marché.

Une partie significative de l'actif du Fonds sera toujours investie dans des actions ordinaires ou d'autres titres de participation d'émetteurs canadiens. Toutefois, la proportion de l'actif du Fonds investie dans des émetteurs canadiens, comparativement à celle investie dans des émetteurs étrangers, variera en fonction des perspectives du conseiller en valeurs quant aux marchés financiers. Le Fonds peut investir la majorité de son actif dans des titres d'émetteurs non canadiens, selon la conjoncture des marchés.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds

investira aussi dans des titres étrangers, ce qui peut l'exposer aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque du Fonds est moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital, dont la tolérance au risque est moyenne et dont la perspective de placement est à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	22,55 \$	71,09 \$	124,60 \$	283,63 \$
Catégorie D	15,38 \$	48,47 \$	84,96 \$	193,39 \$
Catégorie F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$
Catégorie I	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds concentré d'actions nord-américaines Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions nord-américaines
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 4 octobre 2010 Catégorie D : le 9 avril 1999 Catégorie F : le 4 octobre 2010 Catégorie I : le 1 <sup>er</sup> avril 2005
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser une plus-value du capital à long terme surtout au moyen de placements dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation d'émetteurs canadiens et américains.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

La stratégie du Fonds consiste à détenir, à long terme, un portefeuille concentré de sociétés de qualité. Ainsi, le portefeuille de placement du Fonds sera composé d'un petit nombre de fortes positions et présentera un faible taux de rotation. On ne s'attend pas à ce que le Fonds investisse dans plus de 24 émetteurs à la fois.

Les sociétés qui sont visées sont celles qui peuvent accroître leur valeur intrinsèque au dessus des taux normaux sur une longue période de temps. Le Fonds favorise les sociétés qui génèrent des rentrées nettes de fonds libres importantes. Les titres de ces sociétés sont achetés lorsqu'ils se négocient avec un rabais important par rapport à leur valeur commerciale. Le risque de perte en cas de baisse en achetant ces titres est jugé faible et les possibilités de gain sont jugées très favorables. Le Fonds peut détenir d'importants soldes de trésorerie de temps à autre.

L'actif du Fonds sera surtout investi dans des titres d'émetteurs canadiens et américains. À l'heure actuelle, le Fonds ne prévoit pas investir plus de 49 % de son actif dans des émetteurs américains.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers, ce qui peut l'exposer aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est de faible à moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital, dont la tolérance au risque est de faible à moyenne et dont la perspective de placement est à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	22,24 \$	70,12 \$	122,90 \$	279,76 \$
Catégorie D	15,27 \$	48,15 \$	84,39 \$	192,10 \$
Catégorie F	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Catégorie I	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds d'actions canadiennes fondamental Beutel Goodman

## Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Catégorie B : le 23 juin 2014 Catégorie F : le 23 juin 2014 Catégorie I : le 23 juin 2014
Titres offerts	Parts de fiducie, catégories B, F et I
Admissibilité à titre de placements	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme au moyen de placements dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation d'émetteurs canadiens dont la capitalisation est de moyenne à forte.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le conseiller du Fonds tente d'acquérir les titres offrant la meilleure valeur économique sur le marché, peu importe le secteur d'activité de l'émetteur. La recherche mettra l'accent sur les actions d'émetteurs à moyenne et à forte capitalisation qui sont sous-évaluées par rapport à la valeur commerciale de l'émetteur. Si les résultats financiers sont inférieurs aux prévisions, la valeur intrinsèque des éléments d'actif sous-jacents de l'émetteur devrait fournir une protection en cas de baisse. Le portefeuille de placement du Fonds affichera généralement des évaluations qui sont nettement inférieures aux moyennes du marché.

Le Fonds peut détenir d'importants soldes de trésorerie de temps à autre. Les placements effectués par le Fonds dans des titres autres que canadiens ne dépasseront généralement pas 49 % de la valeur comptable de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers, ce qui peut l'exposer, dans une certaine mesure, aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, trois investisseurs détenaient des parts représentant environ 29 %, 14 % et 12 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un de ces investisseurs demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

Au cours des douze derniers mois, le Fonds a investi jusqu'à 10,04 % dans des titres émis par La Banque Toronto-Dominion. Par conséquent, le Fonds est assujéti aux risques liés à la concentration, qui sont décrits à la page 4 du présent prospectus simplifié.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est moyen. L'historique de rendement de ce Fonds est inférieur à dix ans et celui-ci a utilisé l'indice composé S&P/TSX comme indice similaire. Cet indice est conçu pour représenter le marché canadien des actions de sociétés à moyenne et à forte capitalisation.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital, dont la tolérance au risque est moyenne et dont la perspective de placement est à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	21,83 \$	68,83 \$	120,64 \$	274,61 \$
Catégorie F	10,87 \$	34,25 \$	60,04 \$	136,66 \$
Catégorie I	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds à petite capitalisation Beutel Goodman

## Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Catégorie B : le 4 octobre 2010 Catégorie D : le 27 janvier 1995 Catégorie F : le 25 juillet 2006 Catégorie I : le 1 <sup>er</sup> avril 2005
Titres offerts	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
Admissibilité à titre de placements	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser une plus-value du capital à long terme surtout au moyen de placements dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation canadiens à petite capitalisation.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le conseiller du Fonds utilise une approche fondée sur la valeur pour obtenir une plus-value du capital à long terme de premier ordre compte tenu d'un risque raisonnable. Le conseiller estime que la valeur d'une entreprise est définie par son potentiel éventuel à générer des rentrées nettes de fonds libres pour l'actionnaire. Le conseiller achète les titres des entreprises selon un escompte par rapport à cette valeur de l'entreprise. Nous déterminerons à l'occasion les critères qualifiant les émetteurs à petite capitalisation en fonction de certains repères du secteur. À l'heure actuelle, un émetteur est un émetteur canadien à petite capitalisation si son flottant se situe dans la tranche inférieure de 15 % de l'indice composé S&P/TSX.

Les placements effectués par le Fonds dans des titres autres que canadiens ne dépasseront généralement pas 49 % de la valeur comptable de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers, ce qui peut l'exposer, dans une certaine mesure, aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, un investisseur détenait des parts représentant environ 80 % de la valeur liquidative du Fonds. Si cet investisseur demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est de moyen à élevé.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital, dont la tolérance à la volatilité et au risque est de moyenne à élevée et dont la perspective de placement est à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds et qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	23,47 \$	74,00 \$	129,70 \$	295,23 \$
Catégorie D	15,27 \$	48,15 \$	84,39 \$	192,10 \$
Catégorie F	12,61 \$	39,75 \$	69,66 \$	158,58 \$
Catégorie I	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman

## Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Catégorie B : le 4 octobre 2010 Catégorie D : le 21 août 2003 Catégorie F : le 4 octobre 2010 Catégorie I : le 1 <sup>er</sup> avril 2005
Titres offerts	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
Admissibilité à titre de placements	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser un équilibre entre un revenu de dividendes élevé et une croissance du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires canadiennes de premier ordre et, dans une moindre mesure, dans des titres portant intérêt et des actions privilégiées à rendement élevé.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le conseiller du Fonds choisit surtout des actions ordinaires de premier ordre. Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées, des obligations, des bons et des droits de souscription, des fiducies de redevances et de revenu ainsi que des titres étrangers. La préférence est accordée aux titres permettant d'obtenir une croissance du capital tout en procurant un revenu régulier et élevé. Le conseiller recherche les actions de sociétés bien établies qui sont sous-évaluées dans le marché, particulièrement les sociétés canadiennes à moyenne ou à grande capitalisation de secteurs variés et privilégie les titres de participation, notamment les actions privilégiées, qui offrent un revenu stable.

Les placements effectués par le Fonds dans des titres autres que canadiens ne dépasseront généralement pas 49 % de la valeur comptable de l'actif du Fonds.

Le Fonds pourra avoir recours à des dérivés à l'occasion. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds utilise des dérivés, voir « Utilisation des dérivés » à la page 15.) Actuellement, le Fonds prévoit utiliser des dérivés surtout pour se couvrir contre la fluctuation des taux de change entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles les investissements que le Fonds détient sont libellés.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds investira aussi dans des titres étrangers, ce qui peut l'exposer, dans

une certaine mesure, aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Dans la mesure où le Fonds utilise des dérivés, il sera assujéti au risque lié aux dérivés. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au cours des douze derniers mois, le Fonds a investi jusqu'à 10,26 % dans des titres émis par La Banque Toronto-Dominion. Par conséquent, le Fonds est assujéti aux risques liés à la concentration, qui sont décrits à la page 4 du présent prospectus simplifié.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est de faible à moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs recherchant une croissance à long terme du capital, dont la tolérance au risque est de faible à moyenne et dont la perspective de placement est à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil, et il distribue ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds et qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	21,83 \$	68,83 \$	120,64 \$	274,61 \$
Catégorie D	15,07 \$	47,50 \$	83,26 \$	189,52 \$
Catégorie F	11,28 \$	35,54 \$	62,30 \$	141,82 \$
Catégorie I	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions étrangères
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 4 octobre 2010 Catégorie F : le 4 octobre 2010 Catégorie I : le 14 septembre 2010 Avant le 14 septembre 2010, le Fonds était, depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 2007, un fonds commun privé dont les parts de catégorie I étaient placées par voie de placements privés.
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à maximiser le rendement du portefeuille en investissant dans des titres de participation offrant un rendement élevé durable ou un taux de croissance élevé du dividende, ainsi que des possibilités en matière de plus-value du capital.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman peut investir dans des actions, des obligations, des bons et des droits de souscription, des placements à court terme ayant une échéance ne dépassant pas un an et d'autres titres équivalents d'émetteurs canadiens et non canadiens. Les placements effectués par le Fonds dans des marchés émergents ne représenteront pas plus de 10 % de la valeur du portefeuille du Fonds et le portefeuille sera composé d'actions d'au moins 20 et d'au plus 50 émetteurs.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds investira dans des titres étrangers, ce qui l'exposera aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, un investisseur détenait des parts représentant environ 10 % de la valeur liquidative du Fonds. Si cet investisseur demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent à la fois un revenu de dividendes et une plus-value du capital à long terme auprès d'émetteurs mondiaux, dont la tolérance au risque est moyenne et dont la perspective de placement est à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil, et il distribue ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds et qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	22,55 \$	71,09 \$	124,60 \$	283,63 \$
Catégorie F	13,22 \$	41,68 \$	73,06 \$	166,31 \$
Catégorie I	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.



# Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions étrangères
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 4 octobre 2010 Catégorie D : le 17 août 2006 Catégorie F : le 4 octobre 2010 Catégorie I : le 17 août 2006
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation d'émetteurs mondiaux.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman investit dans les actions de 20 à 35 émetteurs à moyenne et à grande capitalisation établis partout dans le monde, en fonction principalement du rendement ajusté au risque le plus élevé par rapport au prix cible de recherche de Beutel Goodman. Le conseiller du Fonds recherche des sociétés créatrices de valeur pour les actionnaires grâce aux flux de trésorerie disponibles qu'elles génèrent de façon constante. Combinés, ces éléments devraient procurer un rendement à long terme acceptable tandis que le risque et le rendement du portefeuille seront évalués de manière absolue plutôt que relative. Chaque société fera partie des meilleures entreprises dans son secteur respectif. Bien qu'il n'y ait aucune restriction d'ordre géographique ou sectorielle, le Fonds tentera en tout temps d'être diversifié et d'investir son actif généralement en totalité.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

L'actif du Fonds sera investi dans des titres de participation d'émetteurs mondiaux. Le Fonds est donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds investira aussi dans des titres étrangers, ce qui pourrait l'exposer aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, un investisseur détenait des parts représentant environ 12 % de la valeur liquidative du Fonds. Si cet investisseur demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent une plus-value du capital à long terme auprès d'émetteurs mondiaux, dont la tolérance au risque est moyenne et dont la perspective de placement est à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds et qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	291,37 \$
Catégorie D	15,17 \$	47,82 \$	83,82 \$	190,81 \$
Catégorie F	12,10 \$	38,13 \$	66,83 \$	152,13 \$
Catégorie I	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$

Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions étrangères
<b>Date de création</b>	Catégories B : le 15 juillet 2011 Catégorie D : le 15 juillet 2011 Catégorie F : le 15 juillet 2011 Catégorie I : le 15 juillet 2011 Avant le 15 juillet 2011, le Fonds était, depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 1995, un fonds commun privé dont les parts de catégorie I étaient placées par voie de placements privés.
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à améliorer la plus-value à long terme du capital, surtout au moyen de placements dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation d'émetteurs mondiaux.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le conseiller du Fonds recherche des sociétés dont la direction a démontré son engagement à créer de la valeur pour les actionnaires sans levier financier excessif, ce qui permet de générer cette valeur grâce à une production durable de flux de trésorerie disponibles et devrait procurer un rendement à long terme acceptable et protéger le capital des investisseurs en limitant le risque de perte en cas de baisse.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres de participation d'émetteurs mondiaux. Le Fonds est donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds investira aussi dans des titres étrangers, ce qui pourrait l'exposer aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé au risque lié aux catégories. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, quatre investisseurs détenaient des parts représentant environ 20 %, 20 %, 15 % et 11 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un de ces investisseurs demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent une plus-value du capital à long terme auprès d'émetteurs mondiaux, dont la tolérance au risque est moyenne et dont la perspective de placement est à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds et qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	22,96 \$	72,38 \$	126,87 \$	288,79 \$
Catégorie D	15,58 \$	49,12 \$	86,09 \$	195,96 \$
Catégorie F	13,02 \$	41,04 \$	71,93 \$	163,73 \$
Catégorie I	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds d'actions internationales Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions étrangères
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 4 octobre 2010 Catégorie D : le 17 septembre 1992 Catégorie F : le 25 juillet 2006 Catégorie I : le 1 <sup>er</sup> avril 2005
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à améliorer la plus-value à long terme du capital, surtout au moyen de placements dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation d'émetteurs qui ne sont pas nord-américains.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le conseiller du Fonds recherche des sociétés dont la direction a démontré son engagement à créer de la valeur pour les actionnaires sans levier financier excessif, ce qui permet de générer cette valeur grâce à une production durable de flux de trésorerie disponibles et devrait procurer un rendement à long terme acceptable et protéger le capital des investisseurs en limitant le risque de perte en cas de baisse.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres de participation d'émetteurs qui ne sont pas nord-américains. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds investira aussi dans des titres étrangers, ce qui pourrait l'exposer aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, un investisseur détenait des parts représentant environ 17 % de la valeur liquidative du Fonds. Si cet investisseur demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent une plus-value du capital à long terme auprès d'émetteurs autres que nord-américains, dont la tolérance au risque est moyenne et dont la perspective de placement est à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	22,24 \$	70,12 \$	122,90 \$	279,76 \$
Catégorie D	14,45 \$	45,56 \$	79,86 \$	181,78 \$
Catégorie F	13,12 \$	41,36 \$	72,50 \$	165,02 \$
Catégorie I	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds d'actions américaines Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions américaines
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 4 octobre 2010 Catégorie D : le 11 décembre 1990 Catégorie F : le 25 juillet 2006 Catégorie I : le 1 <sup>er</sup> avril 2005
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à améliorer la plus-value à long terme du capital, surtout au moyen de placements dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation d'émetteurs américains.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le conseiller du Fonds recherche des sociétés dont la direction a démontré son engagement à créer de la valeur pour les actionnaires sans levier financier excessif, ce qui permet de générer cette valeur grâce à une production durable de flux de trésorerie disponibles et devrait procurer un rendement à long terme acceptable et protéger le capital des investisseurs en limitant le risque de perte en cas de baisse.

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux titres de participation et aux risques liés au marché. Le Fonds investira dans des titres étrangers, ce qui l'exposera aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, deux investisseurs détenaient des parts représentant environ 21 % et 20 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si l'un ou l'autre de ces investisseurs demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme des titres d'émetteurs américains, dont la tolérance au risque est moyenne et dont la perspective de placement est à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	22,14 \$	69,80 \$	122,34 \$	278,47 \$
Catégorie D	15,27 \$	48,15 \$	84,39 \$	192,10 \$
Catégorie F	11,17 \$	35,22 \$	61,74 \$	140,53 \$
Catégorie I	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds revenu Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'obligations et de revenu
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 27 septembre 2010 Catégorie D : le 11 décembre 1990 Catégorie F : le 27 septembre 2010 Catégorie I : le 1 <sup>er</sup> avril 2005
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement élevé sur le revenu en investissant surtout dans des titres à revenu fixe de gouvernements canadiens et de sociétés émettrices canadiennes.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification

### Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille très diversifié d'obligations d'émetteurs gouvernementaux du Canada et de sociétés émettrices canadiennes ayant diverses échéances. Les obligations auront généralement une note de BBB, ou plus, établie par une agence d'évaluation du crédit reconnue. La qualité minimum moyenne du portefeuille à revenu fixe sera « A ».

Le taux de rotation du portefeuille du Fonds peut excéder 70 %. En conséquence, le Fonds peut subir des frais d'opérations plus élevés et un porteur de parts est plus susceptible de recevoir des distributions de revenu ou de gains en capital qui devront être incluses dans son revenu. Un taux de rotation élevé du portefeuille ne signifie pas que le rendement du Fonds sera plus élevé. Voir « Incidences fiscales pour les investisseurs » à la page 15 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut utiliser à l'occasion des dérivés. (Voir « Utilisation des dérivés », à la page 15, pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser des dérivés.)

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres à revenu fixe d'émetteurs gouvernementaux et de sociétés émettrices du Canada. Le Fonds est donc exposé aux risques liés aux taux d'intérêt, aux risques liés au crédit et aux risques liés au marché. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers, ce qui peut l'exposer, dans une certaine mesure, aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Dans la mesure où le Fonds utilise des dérivés, il sera assujéti au risque lié aux dérivés. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, trois investisseurs détenaient des parts représentant environ 30 %, 19 % et 12 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un de ces investisseurs demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est de faible.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent un apport régulier de revenu, dont la tolérance au risque est de faible et dont la perspective de placement est de moyen à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil, et il distribue ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Catégorie D	7,48 \$	23,59 \$	41,35 \$	94,11 \$
Catégorie F	6,36 \$	20,03 \$	35,12 \$	79,93 \$
Catégorie I	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$

Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds d'obligations à long terme Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'obligations et de revenu
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 4 octobre 2010 Catégorie D : le 1 <sup>er</sup> avril 1999 Catégorie F : le 4 octobre 2010 Catégorie I : le 28 septembre 2007
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu élevé en investissant surtout dans des titres à revenu fixe à long terme de gouvernements canadiens et de sociétés émettrices canadiennes.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille très diversifié d'obligations du gouvernement canadien et de sociétés canadiennes. Les obligations de sociétés ont une note de BBB, ou plus, établie par une agence d'évaluation du crédit reconnue. La qualité minimum moyenne du portefeuille sera « A » et celui-ci aura une échéance moyenne pondérée se situant entre 9 et 25 ans.

Les placements effectués par le Fonds dans des titres autres que canadiens ne dépasseront généralement pas 49 % de la valeur comptable de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut utiliser à l'occasion des dérivés. (Voir « Utilisation des dérivés », à la page 15, pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser des dérivés.)

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres à revenu fixe d'émetteurs gouvernementaux et de sociétés émettrices du Canada. Le Fonds est donc exposé aux risques liés aux taux d'intérêt, aux risques liés au crédit et aux risques liés au marché. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers, ce qui peut l'exposer, dans une certaine mesure, aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Dans la mesure où le Fonds utilise des dérivés, il sera assujéti au risque lié aux dérivés. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, un investisseur détenait des parts représentant environ 90 % de la valeur liquidative du Fonds. Si cet investisseur demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est de faible à moyen.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent un apport régulier de revenu, dont la tolérance au risque est de faible à moyenne et dont la perspective de placement est de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil, et il distribue ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds et qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Catégorie D	7,59 \$	23,91 \$	41,91 \$	95,40 \$
Catégorie F	6,46 \$	20,36 \$	35,68 \$	81,22 \$
Catégorie I	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds d'obligations de base Plus Beutel Goodman

## Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'obligations et de revenu
Date de création	Catégorie B : le 4 octobre 2010 Catégorie D : le 1 <sup>er</sup> octobre 1999 Catégorie F : le 4 octobre 2010 Catégorie I : le 28 septembre 2007
Titres offerts	Parts de fiducie, catégories B, D, F et I
Admissibilité à titre de placements	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser une plus-value à long terme du capital en gestionnaire de façon active un portefeuille composé principalement (i) de titres d'emprunt à court terme de sociétés émettrices et d'émetteurs gouvernementaux du Canada et (ii) de titres à revenu fixe à long terme d'émetteurs canadiens qui se sont vu attribuer une note d'au moins BBB par une agence d'évaluation du crédit canadienne reconnue.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille très diversifié d'obligations de gouvernements canadiens et de sociétés canadiennes ayant diverses échéances. Les obligations de sociétés ont en moyenne une note de BBB, ou plus, établie par une agence d'évaluation du crédit reconnue. L'échéance moyenne des titres du Fonds peut se situer entre 6 et 15 ans. À l'occasion, le Fonds peut investir une partie de son actif dans des obligations dont la note est inférieure à BBB, dans d'autres titres de créance canadiens ou étrangers et dans des fonds négociés en bourse.

Les placements effectués par le Fonds dans des titres autres que canadiens ne dépasseront généralement pas 49 % de la valeur comptable de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut utiliser à l'occasion des dérivés. (Voir « Utilisation des dérivés », à la page 15, pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser des dérivés.)

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres à revenu fixe d'émetteurs gouvernementaux et de sociétés émettrices du Canada. Le Fonds est donc exposé aux risques liés aux taux d'intérêt, aux risques liés au crédit et aux risques liés au marché. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers, ce qui peut l'exposer, dans une certaine mesure, aux risques liés à un investissement dans des titres étrangers et aux risques liés aux devises. Le Fonds sera aussi assujéti aux risques liés aux catégories. Dans la

mesure où le Fonds utilise des dérivés, il sera assujéti au risque lié aux dérivés. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, un investisseur détenait des parts représentant environ 18 % de la valeur liquidative du Fonds. Si cet investisseur demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est faible.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent un apport régulier de revenu, dont la tolérance au risque est faible et dont la perspective de placement est de moyen à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil, et il distribue ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds et qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	12,10 \$	38,13 \$	66,83 \$	152,13 \$
Catégorie D	7,48 \$	23,59 \$	41,35 \$	94,11 \$
Catégorie F	6,25 \$	19,71 \$	34,55 \$	78,64 \$
Catégorie I	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$

Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds d'obligations à court terme Beutel Goodman

## Détail du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'obligations à court terme
<b>Date de création</b>	Catégorie B : le 29 octobre 2010 Catégorie F : le 29 octobre 2010 Catégorie I : le 4 octobre 2010 Avant le 4 octobre 2010, le Fonds était, depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2006, un fonds commun privé dont les parts de catégorie I étaient placées par voie de placements privés.
<b>Titres offerts</b>	Parts de fiducie, catégories B, F et I
<b>Admissibilité à titre de placements</b>	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à maximiser le rendement du portefeuille au moyen de la plus-value du capital et du revenu de placement.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Ce Fonds investit principalement dans un portefeuille très diversifié de titres à revenu fixe à court terme du gouvernement canadien et de sociétés émettrices canadiennes. Les obligations ont une note de BBB ou plus établie par une agence d'évaluation du crédit reconnue. L'échéance moyenne des titres du Fonds peut se situer entre 2 et 4 ans.

Le Fonds peut utiliser à l'occasion des dérivés. (Voir « Utilisation des dérivés », à la page 15, pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser des dérivés.)

Le Fonds peut à l'occasion investir dans des Fonds sous-jacents. (Voir « Investir dans des Fonds sous-jacents », à la page 15, pour plus d'information sur les investissements du Fonds dans des Fonds sous-jacents.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres à revenu fixe du gouvernement canadien et de sociétés émettrices canadiennes. Le Fonds est donc exposé aux risques liés aux taux d'intérêt, aux risques liés au crédit et aux risques liés au marché. Dans la mesure où le Fonds utilise des dérivés, il sera assujéti au risque lié aux dérivés. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au 30 avril 2022, trois investisseurs détenaient des parts représentant environ 27 %, 25 % et 11 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un de ces investisseurs demandait le rachat de toutes ses parts, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement la composition de son portefeuille et devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait réduire son rendement.

Au cours des douze derniers mois, le Fonds a investi jusqu'à 10,31 % dans des titres émis par La Banque Royale du Canada. Par conséquent, le Fonds est assujéti aux risques liés à la concentration, qui sont décrits à la page 2 du présent prospectus simplifié.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est faible.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent une source constante de revenu, dont la tolérance au risque est faible et dont la perspective de placement est à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu net le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil, et il distribue ses gains en capital réalisés nets en décembre de chaque année.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds et qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie B	12,10 \$	38,13 \$	66,83 \$	152,13 \$
Catégorie F	6,15 \$	19,39 \$	33,98 \$	77,35 \$
Catégorie I	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.



# Fonds du marché monétaire Beutel Goodman

## Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds du marché monétaire		
Date de création	Catégorie D : le 11 décembre 1990	Catégorie F : le 15 juin 2011	Catégorie I : le 1 <sup>er</sup> avril 2007
Titres offerts	Parts de catégories D, F et I de fiducie		
Admissibilité à titre de placements	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt		

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à maintenir un niveau élevé de liquidité en investissant dans des titres du marché monétaire canadien de premier ordre, tels que des bons du Trésor, des titres à court terme du gouvernement et de sociétés et des reçus de dépôt de banques et de sociétés de fiducie canadiennes dont l'échéance ne dépasse pas un an.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour approuver la modification.

### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans un éventail d'instruments, tels que des bons du Trésor du gouvernement du Canada, des obligations à court terme du gouvernement et de sociétés, des billets de trésorerie, des reçus de dépôt de banques ou de sociétés de fiducie ayant une note de A 1 ou R 1 (faible) selon l'agence d'évaluation du crédit, et dont l'échéance est inférieure à un an. Le Fonds est géré de façon conservatrice et l'échéance moyenne des titres en portefeuille est de moins de 180 jours.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des instruments du marché monétaire canadien, tels que des bons du Trésor, des titres à court terme du gouvernement et de sociétés et des reçus de dépôt de banques et de sociétés de fiducie canadiennes. Le Fonds sera donc exposé aux risques liés aux taux d'intérêt, aux risques liés au crédit et aux risques liés au marché. Le Fonds sera également exposé aux risques liés aux catégories. Ces risques sont décrits aux pages 3 et 4 du présent prospectus simplifié.

Au cours des douze derniers mois, à l'occasion, le Fonds a investi plus de 10 % de son actif net dans des titres de douze émetteurs distincts, présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'émetteur	Pourcentage maximum de la valeur liquidative du Fonds
BaBank de Montréal	12,23
La Banque de Nouvelle-Écosse	10,79
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12,37
CU Inc.	13,17
Enbridge Gas Inc.	12,23
Pipelines Enbridge Inc.	10,27
Honda Canada Inc.	12,18
Hydro One Inc.	10,39
Inter Pipeline Ltd.	10,68
Banque Royale du Canada	11,00
Suncor Energy Inc.	11,14
La Banque Toronto-Dominion	10,22
TransCanada Pipelines Limited	12,14

Par conséquent, le Fonds est assujéti aux risques liés à la concentration, qui sont décrits à la page 4 du présent prospectus simplifié.

Bien que le Fonds prévoie maintenir un prix constant de 10,00 \$ pour ses parts, nous ne garantissons pas que ce prix ne fluctuera pas.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le niveau de risque de ce Fonds est faible.

Le Fonds peut convenir aux investisseurs qui souhaitent obtenir un degré élevé de liquidité ainsi qu'un revenu d'intérêt, dont la tolérance au risque est faible et dont la perspective de placement est à court terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Qui devrait investir dans ce Fonds? », à la page 15, dans l'introduction de la Partie B, pour connaître la méthode ayant servi à établir le niveau de risque du Fonds et le bien-fondé possible de ce dernier pour les investisseurs.

## Politique en matière de distributions

Le revenu du Fonds sera crédité chaque jour et versé chaque mois aux porteurs de parts et n'augmentera pas la valeur des parts, qui restera fixée à 10,00 \$.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant montre le montant des frais payés par le Fonds qui sont indirectement assumés par l'investisseur (se reporter à « Introduction à la Partie B » à la page 15 pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) :

Catégorie de parts	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Catégorie D	2,26 \$	7,11 \$	12,46 \$	28,36 \$
Catégorie F	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	29,65 \$
Catégorie I	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais », commençant à la page 8 du présent prospectus simplifié, pour obtenir d'autres renseignements sur les frais que vous payez directement.

# Fonds sous gestion Beutel Goodman

Fonds équilibré Beutel Goodman  
Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman  
Fonds total d'actions mondiales Beutel Goodman  
Fonds concentré d'actions nord-américaines Beutel Goodman  
Fonds d'actions canadiennes fondamental Beutel Goodman  
Fonds à petite capitalisation Beutel Goodman  
Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman  
Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman  
Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman  
Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman  
Fonds d'actions internationales Beutel Goodman  
Fonds d'actions américaines Beutel Goodman  
Fonds revenu Beutel Goodman  
Fonds d'obligations à long terme Beutel Goodman  
Fonds d'obligations de base Plus Beutel Goodman  
Fonds d'obligations à court terme Beutel Goodman  
Fonds du marché monétaire Beutel Goodman

Des renseignements supplémentaires sur chacun des Fonds figurent dans la notice annuelle, l'aperçu du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 416 932 6403 ou le numéro sans frais 1 855 247 9954, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [mutualfunds@beutelgoodman.com](mailto:mutualfunds@beutelgoodman.com) ou auprès de votre courtier.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants, sur le site Internet de Beutel, Goodman & Compagnie Ltée à l'adresse suivante : [www.beutelgoodman.com](http://www.beutelgoodman.com) ou à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Beutel, Goodman & Compagnie Ltée  
20, Eglinton Avenue West, bureau 2000  
C.P. 2005  
Toronto (Ontario) M4R 1K8

Tél. : 416-932-6403  
Sans frais : 1-855-247-9954  
Télec. : 416-485-8194





Beutel, Goodman & Compagnie Ltée  
20, Eglinton Avenue West, bureau 2000, C.P. 2005  
Toronto (Ontario) M4R 1K8

Tél. : 416-932-6403 | Sans frais : 1-855-247-9954  
Télééc. : 416-485-8194

[www.beutelgoodman.com](http://www.beutelgoodman.com)